



Paris, le 14 avril 2015

Réformes de l'ADS et de l'ATESAT : la fin ?

Première réunion du comité de suivi dans sa composition post scrutins du 4 décembre 2014, mais dont l'ordre du jour et les ambitions semblent sonner la fin du comité de suivi des réformes ADS et ATESAT.

FO aura au préalable souligné les mauvaises conditions de cette réunion : convocations reçues la veille, nouvelle composition du CTM oubliée, documents très partiellement remis.

Synthèse de l'enquête dans les services sur l'avancement de la mise en œuvre des réformes :

Après un premier exercice au 1^{er} semestre 2014 dont nous avons dénoncé les incohérences, les résultats de la 3^{ème} enquête lancée fin mars sont présentés de façon très synthétique par le SPES qui fait ressortir les grandes tendances.

- Adéquation entre les chiffres attendus et les chiffres espérés en terme de trajectoire pour le nombre d'ETP dédiés à l'ADS et à l'ATESAT : quoi de plus naturel...
- 800 agents repositionnés à fin 2014 (mais on ne saura pas sur quels types de mission), 300 en cours de repositionnement et 850 restant à repositionner,
- Quelques chiffres erronés sur cette synthèse d'une page... dont on retiendra que seulement 70 agents ont trouvé un emploi en collectivité territoriale, et que 58 autres agents seraient sur cette voie.

A notre demande de mettre, en parallèle de ces données agglomérées, le nombre et les sommes des dispositifs financiers d'accompagnement, par macrograde, la réponse fut tout d'abord négative, l'administration considérant qu'elle n'avait pas à suivre la bonne application des décrets octroyant des droits aux agents.

Puis, après beaucoup d'insistance, elle finira par préciser :

- **sur la prime de restructuration de service** : 49 DDTM ont fait l'objet d'un décret restructuration depuis 2011, le SG fournira en mai le nombre d'agents éligibles à la PRS et donnera un état Chorus des montants versés au titre de la PRS depuis sa mise en place,
- **sur le complément indemnitaire d'accompagnement (CIA)** : Zéro euros ont été dépensés à ce jour !
- **sur la compensation de la surcotation retraite** pour les collectivités ayant recrutés des agents MEDDE : 28 dossiers traités, pour 85 000 €, les collectivités faisant la demande de remboursement de façon annuelle

Comme nous l'avons dénoncé dès le lancement du comité de suivi en janvier 2014, les réformes officielles de l'ADS et de l'ATESAT sont arrivées après la majeure partie des repositionnements, les agents sont lésés et le ministère s'en tire à très bon compte !

Point sur les restructurations et fermetures d'implantations en DDT-M :

Là encore, des chiffres « prometteurs » et donc conformes aux objectifs ministériels (aux dires de SPES) puisque le nombre d'implantations fermées ou restructurées depuis 2011 a été accéléré l'an dernier et devrait atteindre un total de 120 fermetures au final d'ici à 2016 !

Est-il encore besoin de parler de connaissance du territoire, de conseil aux territoires, de service public de proximité et la DGALN osera-t-elle cartographier sa présence territoriale en terme de NCT ?

FO a pour sa part demandé que les 18 projets de maisons de l'État et les 230 implantations infra-départementales qui devraient subsister à fin 2016 soient illustrés sur une carte de France des départements.

Parcours de professionnalisation sur l'ADS rénové :

L'offre de formation présentée par le CMVRH « ne bouleverse pas l'offre de formation » dans ce domaine qui est déjà au cœur des formations du CMVRH. Les modules tentent de diriger les agents vers le domaine de la fiscalité, dont la DGALN s'est aperçue qu'il n'était pas suffisamment investi.

Pour FO, ce volet Fiscalité de l'urbanisme ne doit pas se transformer en spécialisation des anciens instructeurs ADS dans des tâches qui seraient excessivement comptables.

En ce qui concerne ADS 2007 et les collectivités territoriales, la DGALN a informé dans un flash de novembre 2014 qu'elle renonçait au projet en raison de sa complexité et de l'échéance trop courte du 1^{er} juillet 2015.

Gâchis financier à venir du côté des collectivités : l'État se décharge et « réduit ses coûts » sans se préoccuper des coûts d'investissement et de fonctionnement induits dans les collectivités.

Gâchis technique également puisque l'outil ADS reste à la seule disposition des services de l'État encore en charge du calcul des taxes d'aménagement pour l'ensemble des centres instructeurs sans outil d'interface entre ce dernier et la multitude des logiciels qui vont fleurir. Ce besoin n'est pourtant pas nouveau dans les services !

Le Conseil au territoires : suite des séminaires et parcours de professionnalisation :

Des séminaires où l'on se gargarise des projets de territoires, des opérations complexes, de la requalification des centres bourgs etc... avec pour mot clé le mode projet...

...mais où il est interdit d'utiliser le mot « ingénierie », ni « territoriale », ni « financière », ni « technique », ni « économique ».

Et d'aucuns de souligner que les fiches de poste et le parcours de professionnalisation annoncés en septembre 2014 ont un côté « venteux ». Le DGALN confirmant qu'il faudra savoir « faire le tri et renoncer » en terme de conseil aux territoires dans certains territoires ce que l'administration appelle pudiquement les « zones blanches de l'État » !

Question diverse restée sans réponse : quid des agents affectés sur les 70 ETP renfort RH de 2013 à horizon 2016 ?

Il est clair que la question méritait d'être posée à l'avance tant l'administration a la fâcheuse habitude de remettre à la réunion suivante les réponses précises aux questions épineuses...

Or il apparaît que la prochaine réunion pourrait bien d'être la dernière !

En conclusion, FO persiste à dénoncer :

- **un plan social à bas coût pour l'État mais qui impacte lourdement le territoire, les finances des collectivités et les agents de l'État**
- **un échec prévisible des plans de formation – requalification – professionnalisation sur des missions dont le ministère ne veut plus !**

Prochaine réunion du comité de suivi : non fixée